



# MESURE DE L'ACTIVITÉ SUR LE SECTEUR DES PERSONNES ÂGÉES

MARS 2026

## Deux modalités de suivis

L'activité classique via les annexes activités (EPRD/ERRD) à déposer via les plateformes en ligne ImportEPRD & ImportERRD

L'activité des dispositifs complémentaires rattachés à un EHPAD ou un AJA via la plateforme en ligne : « Démarche Simplifiée »

# ACTIVITÉ CLASSIQUE

Suivi sur la base des cadres normalisés :

- annexe 9 A à D « activité réalisée » de l'ERRD

Le fichier à utiliser pour l'annexe Activité réalisée 2025 (« Annexe9a-9d\_r.314-232casf\_activite\_realisee.xls ») est téléchargeable à l'adresse suivante : <https://solidarites.gouv.fr/reforme-de-la-tarification-etablissements-et-services-medico-sociaux-pour-personnes-agees-et>

Ce fichier est à télécharger et compléter au format xls. à transmettre au plus tard **pour le 30 avril 2026(\*)**. L'application ImportERRD ne reconnaît pas le format xlsx.

(\*) 8 juillet pour les rattachés à des ES

## Diapositive 2

---

**OP1** L'annexe 9 «tout court» de l'ERRD comprend des tableaux qui n'ont rien à voir avec l'activité (annexe 9 E à J)  
PINGON, Olivier (ARS-BFC/DOSA); 2026-02-24T17:03:28.513

# HÉBERGEMENT PERMANENT

Pour rappel en 2025 le seuil régional pour ce type d'accueil est fixé à **85 %** de TO en BFC quand il est à **95%** pour le seuil règlementaire national.

Si le TO cible régional n'est pas atteint, une minoration du forfait soins, est-appliquée selon la même règle que celle du CASF, soit la moitié de la différence entre le dernier TO réalisé connu et le TO de référence régional (85%)

Ex : Si un EHPAD a un TO de 55% sur ses lits HP, il se verra appliqué une minoration de la dotation correspondante de 15% soit  $(85\%-55\%)/2 = 15\%$

Si l'annexe activité réalisée n'est pas transmise dans les délais au 30/04/2026, l'activité est considérée comme nulle et une minoration de 42,5 % de la dotation soin peut être appliquée.

Source ROB 2025

En 2026 les dispositions du ROB sont susceptibles évoluer aussi il est primordial d'en prendre connaissance



# HÉBERGEMENT TEMPORAIRE ET ACCUEIL DE JOUR

En 2025, l'allocation forfaitaire est fixée :

- à 15 500 € par lit pour l'HT. Les moyens alloués dépendent du dernier taux d'occupation connu, calculé sur une base de 365 jours d'ouverture.
- à 14 100 € par lit pour l'AJ. Les moyens alloués dépendent du dernier taux d'occupation connu, calculé sur une base de 260 jours d'ouverture.

Selon le niveau d'activité constaté, l'allocation peut être maintenue intégralement, faire l'objet d'une actualisation limitée ou ne pas être revalorisée.

En cas d'activité très insuffisante, les financements sont gelés et une réflexion doit être engagée avec les autorités de tutelle sur la poursuite ou le redéploiement des lits ou places concernés.

Source ROB 2025

En 2026 les dispositions du ROB sont susceptibles évoluer aussi il est primordial d'en prendre connaissance



# POUR RAPPEL : CAPACITÉ

Liste des établissements et services relevant du périmètre de l'ERRD :

Nom de l'établissement ou du service	Adresse	N° FINESSE Établissement	Catégorie	Capacité autorisée	Capacité financée	Capacité installée	Effectif du personnel	
							Effectifs en nombre d'ETP issus du tableau des effectifs joint à l'ERRD N-1	Effectifs en nombre d'ETP prévus au titre de l'année N
		210005849	EHPAD-AJA					

Il est indispensable, dans l'onglet de garde, de renseigner au sein des capacités installées le nombre de lits réellement « exploitables » → en cas de fermeture temporaire de lits (travaux, réorganisation, etc.), le capacitaire installé doit être ajusté à la baisse afin de refléter fidèlement la capacité d'accueil effective.

Le TO en sera mécaniquement impacté.

Les motifs de fermeture des lits ainsi que la durée de leur non-exploitation devront être explicitement détaillés dans le rapport accompagnant la transmission de l'ERRD.

# TAUX D'OCCUPATION

Taux d'occupation annuel (exprimée en %) =  
Activité réalisée / activité théorique

Activité réalisée : Nombre de "journées" réalisées

Activité théorique : (nombre de journées réalisables au maximum) :  
Nombre de places et lits financées x nombre de jour d'ouverture théorique.

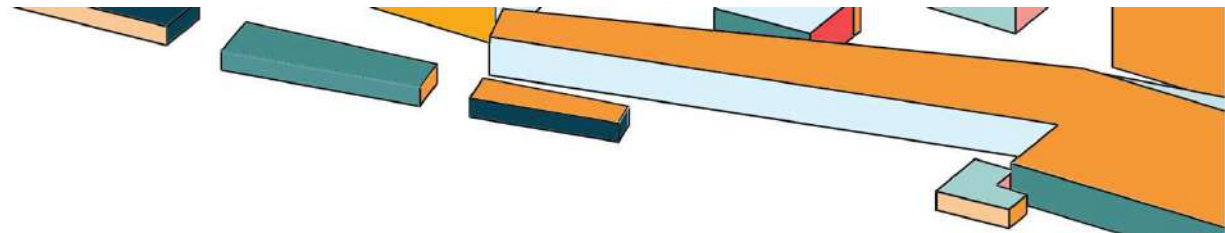
Indiquer les journées d'absence de plus de 72 heures et de moins de 72 heures.

## Règles retenues :

- Si une absence dure moins de 72 h → elle est comptée dans « absences de moins de 72 h ».
- Si une absence dure 72 h ou plus → les 3 premiers jours (soit les premières 72h) doivent aussi être comptés dans « absence de plus de 72h ».

Exemple = Si un résident est absent 5 jours consécutifs : Absence < 72 h : 0 jour et Absence ≥ 72 h : 5 jours

Le taux d'occupation retenu prend en compte les absences de moins de 72 heures.



## Nombre de jours d'ouverture théorique

Afin d'harmoniser et standardiser le calcul de l'activité, il est attendu de se baser sur les durées/amplitudes d'ouverture suivantes :

- 365 jours : HP et HT (366 si bissextile)
- 260 jours : AJ

# TAUX D'OCCUPATION : ERRD

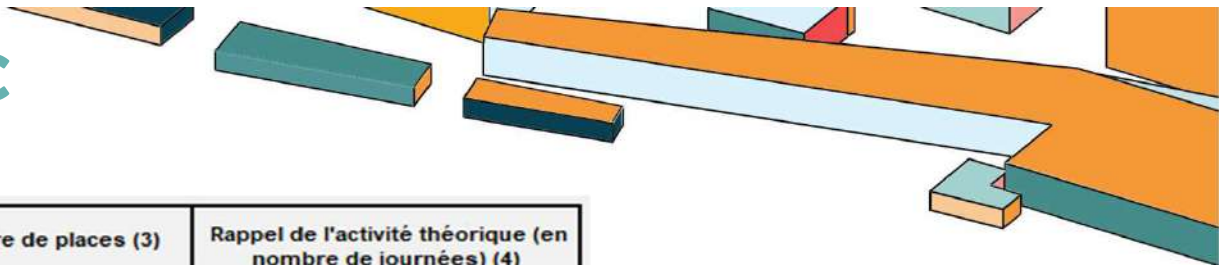
I.- Activité relative aux places d'hébergement permanent des EHPAD (dont PUV bénéficiant d'une tarification ternaire)

Groupes iso-ressources	Nombre de places occupées					Nombre de journées d'activité							Taux d'occupation 2024 (5)	Ecart Activité 2024 (réelle) / 2023 (réelle)		Ecart Activité 2024 (réelle) / 2024 (prévue)	
	2021	2022	2023	2024 (prévu)	2024 (réel)	2021	2022	2023	Moyenne des 3 derniers exercices	2024 (prévu)	2024 (réel)	En nombre de journées		En pourcentage	En nombre de journées	En pourcentage	
Décompte de l'activité "réelle" (correspondant, pour la partie "Nombre de journées d'activité", au nombre de journées de présence effective des résidents)	Résidents classés en GIR 1	7	10	12	13	8	2 506	2 425	4 619	3 183	4 724	3 070	6,99%	- 1 549	-33,54%	- 1 654	-35,01%
	Résidents classés en GIR 2	55	56	64	81	73	20 113	21 404	23 121	21 546	29 072	26 425	60,17%	3 304	14,29%	- 2 647	-9,10%
	Sous-total résidents classés dans les GIR 1 et 2	62	66	76	95	81	22 619	23 829	27 740	24 729	33 796	29 495	67,16%	1 755	6,33%	- 4 301	-12,73%
	Dont résidents hors département d'implantation de l'établissement	4	4	1	3	2	1 449	1 143	463	1 018	1 072	368					
	Résidents classés en GIR 3	30	25	21	17	21	10 985	9 488	7 441	9 305	6 178	7 544	17,18%	103	1,38%	1 366	22,11%
	Résidents classés en GIR 4	28	27	20	8	13	10 012	9 242	7 355	8 870	2 907	4 842	11,02%	- 2 513	-34,17%	1 935	66,96%
	Sous-total résidents classés dans les GIR 3 et 4	58	52	41	25	34	20 997	18 730	14 796	18 174	9 085	12 386	28,20%	- 2 410	-16,29%	3 301	36,33%
	Dont résidents hors département d'implantation de l'établissement	3	3	4	3	3	923	1 096	1 441	1 153	1 072	1 331					
	Résidents classés en GIR 5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	-	-	-	-
	Résidents classés en GIR 6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	-	-	-	-
Sous-total résidents classés dans les GIR 5 et 6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	-	-	-	-	
Dont résidents hors département d'implantation de l'établissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						
Sous-total résidents de plus de 60 ans	120	118	117	120	115	43 616	42 559	42 536	42 904	42 881	41 881	95,36%	- 655	-1,54%	- 1 000	-2,33%	
Dont résidents bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement					28						9 731	22,16%	9 731		9 731		
Résidents de moins de 60 ans												0,00%	-	-	-	-	
Total des places occupées/Total des journées de présence réelle	120	118	117	120	115	43 616	42 559	42 536	42 904	42 881	41 881	95,36%	- 655	-1,54%	- 1 000	-2,33%	
Décompte des absences de moins de 72 heures pour convenance personnelle ou hospitalisation	Nombre de jours d'absence pour convenance personnelle (absences de moins de 72 heures) (1)						-	1	2								
	Nombre de jours d'absence pour hospitalisation (absences de moins de 72 heures) (1)						2	8	9	6							
	Sous-total des absences de moins de 72 heures						2	9	11	7							
	Rappel du nombre de journées de présence réelle						43 616	42 559	42 536	42 904	42 881	41 881					
	Total du nombre de journées de présence réelle et des absences de moins de 72 heures						43 618	42 568	42 547	42 911	42 881	41 881	95,36%	- 666	-1,57%	- 1 000	-2,33%

I. (Suite) - Activité prévisionnelle relative aux places d'hébergement permanent des EHPAD (et PUV bénéficiant d'une tarification ternaire)

Groupes iso-ressources	Nombre de places occupées					Nombre de journées d'activité							Taux d'occupation 2024 (5)	Ecart Activité 2024 (réelle) / 2023 (réelle)		Ecart Activité 2024 (réelle) / 2024 (prévue)	
	2021	2022	2023	2024 (prévu)	2024 (réel)	2021	2022	2023	Moyenne des 3 derniers exercices	2024 (prévu)	2024 (réel)	En nombre de journées		En pourcentage	En nombre de journées	En pourcentage	
Décompte des absences de 72 heures et plus pour convenance personnelle ou hospitalisation	Nombre de jours d'absence pour convenance personnelle (absences de 72 heures et plus) (2)						14	9	13	12		18					
	Nombre de jours d'absence pour hospitalisation (absences de 72 heures et plus) (2)						107	171	168	149		136					
	Sous-total des absences de 72 heures et plus						121	180	181	161		154					
	Rappel du total du nombre de journées de présence réelle						43 616	42 559	42 536	42 904	42 881	41 881					
	Rappel du nombre de journées d'absence de moins de 72 heures						2	9	11	7		-					
Total du nombre de journées de présence réelle et des absences de plus et de moins de 72 heures						43 739	42 748	42 728	43 072	42 881	42 035	95,71%	- 693	-1,62%	- 846	-1,97%	

# CONSIGNES EN RÉGION BFC



	Nombre de places (3)		Rappel de l'activité théorique (en nombre de journées) (4)	
	2025 (prévu)	2025 (réel)	2025 (prévu)	2025 (réel)
Rappel du nombre de places financées	88	88	32 120	32 120
Rappel de l'amplitude d'ouverture sur l'année considérée	365	365		



- Le taux d'occupation se calcule à partir de la capacité financée que vous trouvez dans la notification de ressources transmise chaque année
- En cas de sites secondaires, il est attendu de colliger l'ensemble des données des sites secondaires sur le FINESS ET du site principal
- Les lits et places autorisées et financées de PASA, d'UHR, d'UPPA et de PHV sont comptabilisées dans la capacité globale des lits d'HP de l'EHPAD.

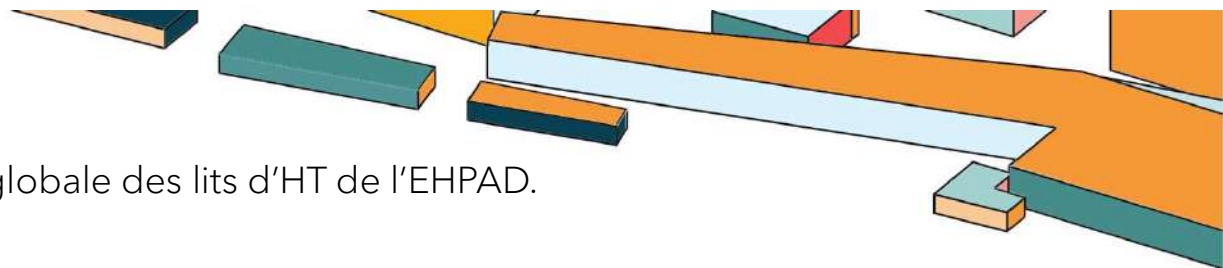
**Capacité installée dont (à préciser) :**

HP	dont UHR	dont PASA	HT	AJ
90	14	0	7	0

- Une activité théorique de **260 jours** est attendus sur les places d'Accueil de Jour (AJ)
- Pour les EHPAD/AJA qui portent une PFR ou un CRT, **générer un onglet « activité sans FINESS » sans saisie**
- L'agence encourage les structures rattachées à un EPS à transmettre leurs annexes activités réalisées au plus tard le 30 avril (\*) comme l'ensemble du secteur (notamment pour les 6% d'EHPAD rattachés ne l'ayant pas fait en 2025)

(\*) 8 juillet pour les rattachés à des ES

## ZOOM HTSH



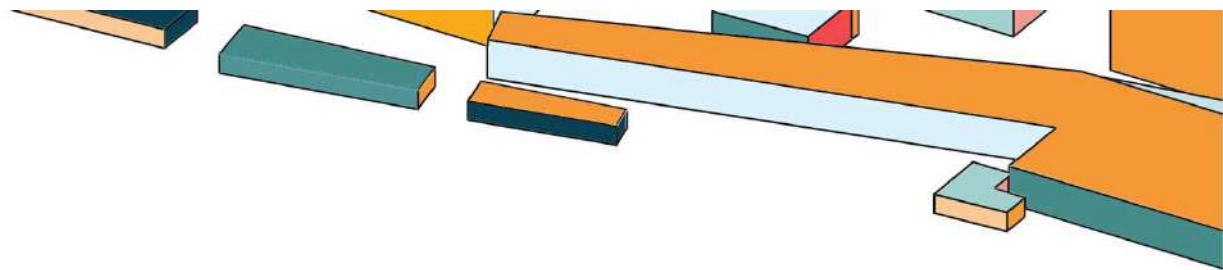
Les lits d'HTSH sont comptabilisés dans la capacité globale des lits d'HT de l'EHPAD.

Ex : Un EHPAD est autorisé, financé et installé pour :

- 2 lits HT ,
  - 1 lit d' HTSH (avec un financement spécifique complémentaire).
- Dans l'annexe activité réalisée : Capacité autorisée, installée et financée pour l'HT = **3 lits (2 HT + 1 HTSH)**.
- Les journées réalisées sur le lit HTSH sont intégrées dans le calcul du TO de l'HT de l'annexe activité.
- L'activité HTSH, intégrée de manière globalisée dans l'AA avec l'ensemble des lits temporaires, fait l'objet d'un détail spécifique **via la plateforme Démarches simplifiées**.

*Avec un forfait de 18 000 € par lit et un financement de 80 € pour limiter le reste à charge des résidents à 23 € maximum, le nombre de jours d'ouverture théorique est de 225 soit un TO max estimé de 62 % pour une utilisation complète de la dotation.*

- Taux d'occupation  $\geq 30\%$  et  $< 62\%$  : versement de 18 K€
- Taux d'occupation  $< 30\%$  : la question se pose de savoir si on arrête ou pas.
- TO  $> 62\%$ , examen au cas par cas pour savoir si un complément doit être versé ( à confirmer dans le ROB 2026)



## LIEN VERS LA PAGE INTERNET DE L'AGENCE

[Mesure et suivi de l'activité PA \(Hors SSIAD\) en Bourgogne Franche-Comté | Agence régionale de santé Bourgogne-Franche-Comté](#)

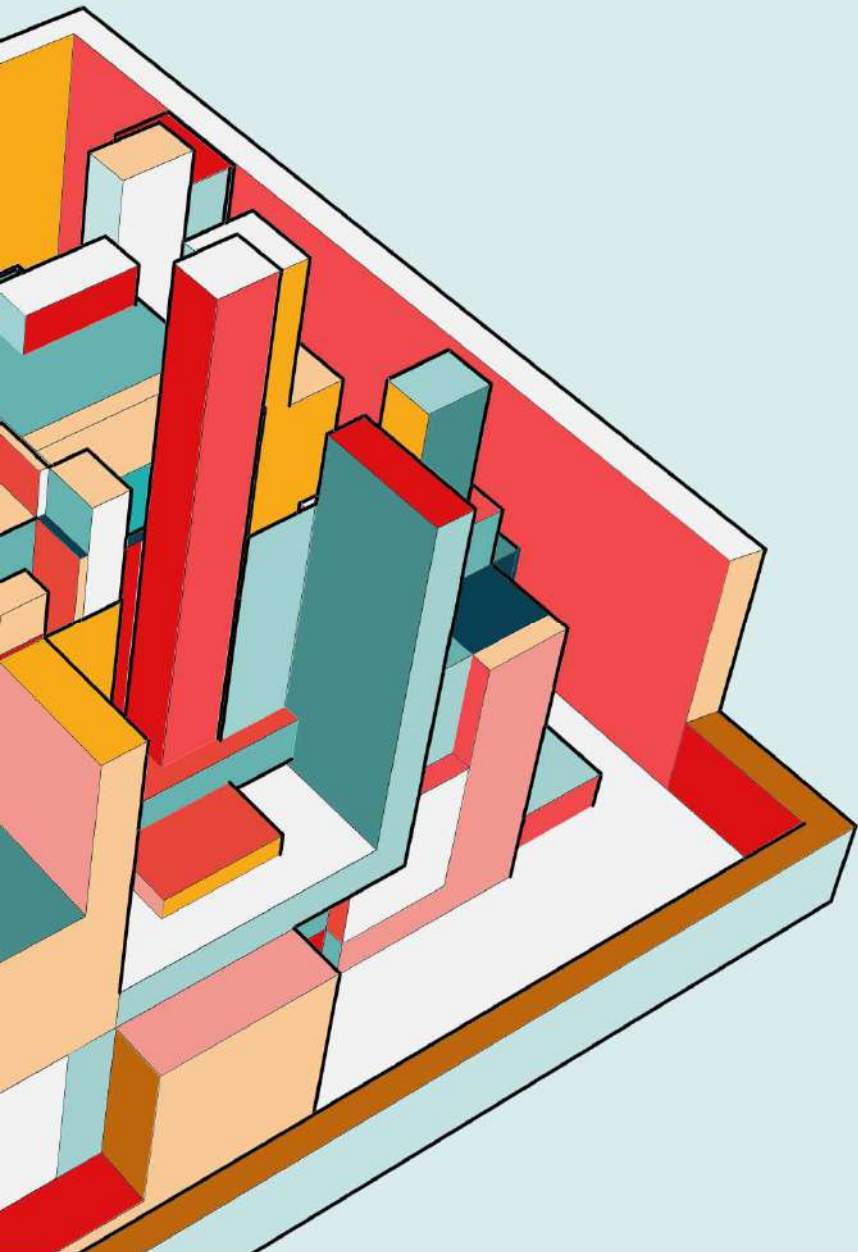
Vous y trouverez :

Le replay du webinaire de septembre

Une foire aux questions

# TEMPS D'ÉCHANGE ET QUESTIONS





# ACTIVITÉ COMPLÉMENTAIRE

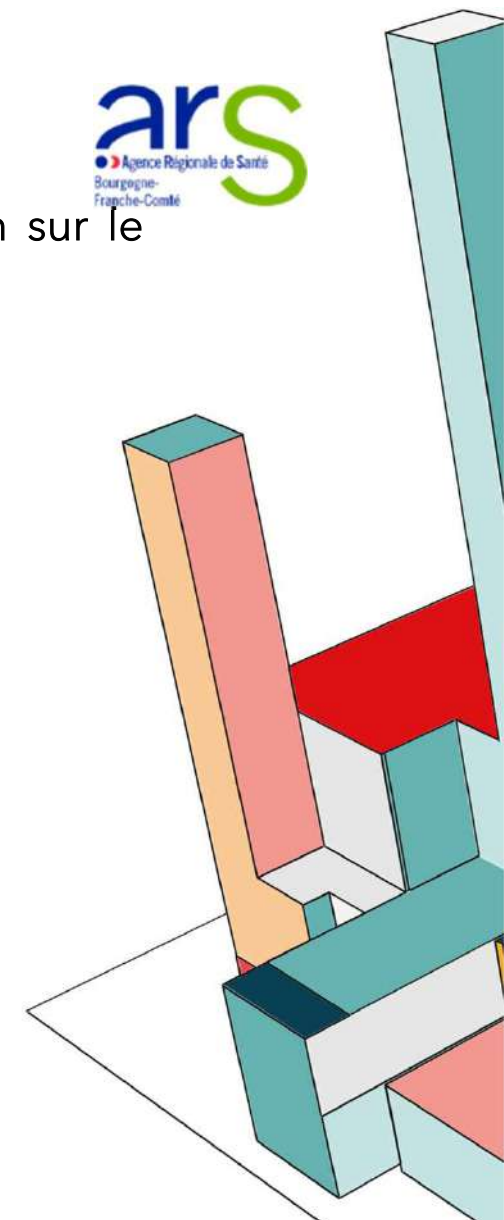
# LISTE DES DISPOSITIFS COMPLÉMENTAIRES

## Dispositifs suivis via un outil national ou autres

- CRT : Centre de Ressources Territorial (activité suivie par une application sur le portail de la CNSA appelé SIDOBA)
- PFR : Plateforme de répit (activité suivie par fichier Excel par RESEDA)

## Dispositifs suivis via un outil en ligne appelé Démarches Simplifiées en 2026

- HTSH : Hébergement Temporaire en Sortie d'Hospitalisation
- UPPA : Unité de Psychiatrie de la Personne Agée
- UPHV : Unité pour Personnes Handicapées Vieillissantes
- UHR : Unité d'Hébergement Renforcée
- PASA de jour
- PASA de nuit
- Astreinte IDE de nuit



# DÉMARCHES SIMPLIFIÉES

- Envoi d'un mail à chaque ESMS le mardi 3 février 2026 avec les liens vers les formulaires à compléter d'ici le 30 avril 2026.
- Création d'un compte « démarches simplifiées »
- Numéro FINESS ET demandé en systématique
- Quelques données quantitatives clés à compléter et une partie qualitative
- Prévisualisation possible avant de commencer l'enregistrement
- Vérification de l'exhaustivité et de la fiabilité des données
- Réalisation d'une infographie par l'Agence pour chaque dispositif avec comparaison et évolution annuelle une fois les données fiabilisées



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

demarche.numerique.gouv.fr



Démarche : Rapport d'activité des PASA en région BFC

Organisme : DPROMS

## Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

## Formulaire

L'objet de la démarche est de proposer un rapport d'activité des PASA en région Bourgogne Franche-Comté.

NB : merci d'indiquer 0 dans les "nombres de..." où vous n'êtes pas concerné

Pour information, l'accès au rapport nécessite au préalable la création d'un compte, en renseignant les éléments juridiques de l'EHPAD.

### DESCRIPTION DE L'EHPAD

#### NUMERO FINESS GEOGRAPHIQUE (ET)

9 chiffres

<https://finess.esante.gouv.fr/fininter/jsp/rechercheSimple.jsp>

#### COMMUNE D'IMPLANTATION DE L'EHPAD

#### CAPACITE TOTALE AUTORISEE EN HP

en hébergement permanent au 31/12/2025

# TEMPS D'ÉCHANGE ET QUESTIONS

